



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 28  
Votants : 29  
Procuration : 1  
Convocation du Conseil Municipal en date du 06.12.2024

L'an deux mille vingt quatre  
Le 12 décembre

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Samuel PHELIPPOT qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET.

Secrétaire de séance : Corinne DUCLOS

**N° D\_2024-12-12-17**

**Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Vu la présentation en commission en date du 4 décembre 2024 ;

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – dite loi NOTRe, prévoit, dans les communes de plus de 3 500 habitants appliquant la M57, que le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif. Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025 est prévue à la séance du Conseil municipal de février 2025.

Un rapport sur les orientations budgétaires 2025 a été joint à la convocation du Conseil municipal à la séance du 12 décembre pour alimenter le débat en Conseil municipal des orientations budgétaires 2025.

**Monsieur SALIOU présente les éléments du ROB 2025 tels qu'annexés :**

*La loi NOTRE du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le débat d'Orientations Budgétaires (DOB).*

*Dans les communes de 3500 habitants et plus appliquant la M57, un ROB doit se tenir dans le délai maximum de 10 semaines qui précède l'adoption du budget primitif. Ce débat a pour objectif de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.*

*Le ROB constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce débat doit faire l'objet d'un rapport conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.*

*Pour les communes d'au moins 3500 habitants, le rapport doit comporter :*

- Les orientations budgétaires, envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.*

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget en matière :

- de concours financiers ;
- de fiscalité ;
- de tarification ;
- de subventions ;
- des relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, le cas échéant les autorisations de programme.
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

La loi de programmation des finances publiques du 22/02/2018 y a ajouté deux nouvelles informations concernant, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute et nette et l'évolution du besoin de financement annuel.

Il sera pris acte de ce DOB dans une délibération qui doit être obligatoirement transmise au représentant de l'Etat dans le Département, accompagnée du ROB.

Il est mis à disposition du public à la mairie et transmis à la CCPL dans les quinze jours suivant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

### **Monsieur SALIOU présente le contexte macro-économique et intercommunal.**

- **Croissance et inflation**

L'espoir d'une croissance supérieure à sa prévision de 1% pour 2024.

Le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 0,3% sur la période avril-juin, dépassant les attentes des économistes.

L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans.

Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le très net ralentissement des prix de l'énergie, précise l'Insee.

Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

À la fin du premier trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 159,7 Md€, soit une augmentation de 58,3 Md€, après +6,4 Md€ au trimestre précédent.

Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 110,7 %, après 109,9 % au quatrième trimestre 2023.

Décision de politique monétaire

Après une baisse de son principal taux d'intérêt à 3,65% le jeudi 12 septembre, la Banque Centrale Européenne (BCE) annonce le 17 octobre une nouvelle baisse de ses taux directeurs confirmant que « les informations disponibles sur l'inflation confirment que le processus de désinflation est en bonne voie ».

- **Croissance et inflation en Europe**

La BCE n'a pas modifié ses prévisions d'inflation et de croissance de septembre.

L'institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2,5% en 2024, 2,2% en 2025 et 1,9% en 2026.

Concernant la croissance, cette dernière poussée essentiellement par l'évolution des salaires est estimée à 0,8% en 2024 puis 1,3% en 2025 et 1,5% en 2026.

Depuis le 1er janvier 2024, la CCPL exerce les compétences eau et assainissement. Les résultats budgétaires des budgets clos au 31/12/2023 (budget annexe Adduction d'Eau Potable, SMI et SIALL) seront transférés à la CCPL selon les modalités définies lors du Conseil communautaire du 21 novembre 2023, 30% pour les budgets de distribution d'eau potable (BA AEP), 100% des budgets de production (SMI) et 41% des budgets d'assainissement (SIALL) et dans les conventions de liquidation définitives du SMI et du SIALL.

**Monsieur SALIOU présente les relations financières entre la Ville de Landivisiau et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) :**

- *Le pacte financier et fiscal de solidarité a été approuvé le 20 décembre 2023 par le Conseil communautaire, il prévoit plusieurs dispositions :*
  - ⇒ *Une augmentation de l'abondement de la dotation de solidarité communale (+ 22 200 € pour atteindre la somme de 62 000 € en 2024) ;*
  - ⇒ *Des fonds de concours ouverts à toutes les communes dont 50 000 € pour le projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme de Tiez Nevez (AP/CP) et 103 341 € pour le projet de réhabilitation et extension de la bibliothèque ;*
  - ⇒ *Soutien de l'intercommunalité aux projets communaux en adéquation avec les politiques de développement du territoire. Ainsi, la ville sollicitera la CCPL pour la participation au financement d'un multi-accueil en gestion ville de Landivisiau ;*
  - ⇒ *La Ville de Landivisiau participe au financement du pacte financier et fiscal de solidarité :*
    - *en abandonnant sa part du FPIC lui revenant en droit commun (102 000 € à partir de 2024)*
    - *en ne sollicitant pas une compensation sur les pertes de dotation d'Etat (écrêtement de la dotation globale de fonctionnement soit la somme de 615 000 € en 2024 contre 350 000 € en 2029)*
    - *par sa contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), 45 000 € inscrits au budget 2025 pour atteindre 105 000 € en 2029*
    - *en reversant une part du produit de la croissance du produit foncier bâti des zones d'activités économiques communautaires à reverser à la CCPL, soit la somme de 4 500 € dès 2024.*
- *Par ailleurs, les principaux mouvements financiers entre la Ville de Landivisiau et la CCPL sont les suivants :*
  - ⇒ *Les attributions de compensation (AC) visant à assurer la neutralité financière des transferts de compétence entre la Ville de Landivisiau et la CCPL s'élevait à 2 268 900 € en fonctionnement en 2024 et 79 000 € d'AC d'investissement versés par la Ville de Landivisiau à la CCPL en 2024 ;*
  - ⇒ *Convention concernant la participation financière de la ville au financement des navettes gares : 62 000 € en 2024 ;*
  - ⇒ *Convention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage : 229 800 € en 2024.*

**Monsieur SALIOU poursuit sur Projet de loi de finances pour 2025 : les principales mesures applicables aux collectivités locales :**

- *Modulation des conditions d'attribution du FCTVA :*
  - *Suppression du FCTVA en recette de fonctionnement, - 16 600 €/an, soit - 83 000 € sur la période 2025-2029*
  - *Modification du taux de compensation forfaitaire en recette d'investissement, qui passerait de 16,404% à 14,85% soit une perte de recettes de 511 200 € sur la période de référence*
- *Dotations et péréquations*
  - *Dotation forfaitaire : retour à un écrêtement classique en 2025 pour financer les dotations de péréquation (DSU, DSR), soit une perte moyenne de 57 000 €/an ce qui représente une perte cumulée entre 2025 et 2029 estimée à 837 400 €*
  - *Dotation de solidarité rurale : progression de +150 M€ (similaire à 2024)*
  - *Dotation de solidarité urbaine : progression +140 M€ (contre 150 M€ en 2024)*

**Monsieur SALIOU détaille les grandes orientations budgétaires.**

Synthèse des éléments de rétrospective 2021-2023

*Une évolution positive des épargnes*

*Sur la période 2021-2023, les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de +4,09%/an soit +1,1 M€ contre +5,50%/an soit +1,1 M€ pour les dépenses.*

En 2023, un changement de dynamisme s'est effectué. Une nette amélioration de l'épargne brute à 3,4 M€ (soit de +35,5%). Cette hausse est principalement due à une hausse des recettes de fiscalité locale (+16,64% / +1,1 M€) en raison d'un dynamisme des bases de fiscalité directe.

Le taux d'épargne brute s'élève à 24,5% en 2023. Il est très bien positionné par rapport à la recommandation généralement admise de 10%.

... combinée à une baisse de l'encours de la dette

Sur la période, la commune de Landivisiau a mobilisé 1 M€ en 2021. Le capital restant dû (CRD) au 31/12/2023 est de 5,6 M€ contre 7,7 M€ au 31/12/2021, améliorant ainsi le ratio de désendettement, à savoir 1,7 années. Ce dernier est très bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Un PPI de 12,8 M€ majoritairement financé par les fonds propres

Les 12,8 M€ de dépenses d'équipement réalisés par la ville de Landivisiau sur la période ont été principalement financés par les fonds propres (épargne nette, FCTVA, taxe d'aménagement et autres) à hauteur de 57%, par les subventions pour 11,6%, par les emprunts à hauteur de 7,8% et également par les cessions d'immobilisation (6%). Le solde du financement a été assuré par une utilisation des excédents de la collectivité à hauteur de 3,68 M€ (soit 28,7%) sur la période, ce qui porte le fonds de roulement en fin d'exercice 2023 à 2,9 M€.

#### Synthèse des éléments de prospective 2024-2029

Les recettes de fonctionnement dépendantes de la fiscalité

Les contributions directes (42%), constituent le premier poste des recettes de fonctionnement. En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueront sous l'effet notamment du coefficient de revalorisation forfaitaire (3,9% pour 2024).

Les dotations et participations (20%) représentent la deuxième recette la plus importante de la ville de Landivisiau. La ville est bénéficiaire des compensations fiscales liées à réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels, de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité rurale (DSR) ainsi que de la dotation nationale de péréquation (DNP).

L'attribution de compensation représente 14%.

Les produits spécifiques correspondent à 9% des recettes réelles de fonctionnement correspondant essentiellement au transfert des compétences eau et assainissement à la CCPL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 estimée à 1 400 K€.

Les produits des services représentent 5%.

Les recettes diverses représentent 5%.

Les autres taxes 2%.

#### Une revalorisation forfaitaire en baisse conformément aux prévisions d'inflation

Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de la variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition).

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Il était de 7,1% en 2023 et est de 3,9% en 2024. Il permettrait de revaloriser les bases de 2 % en 2025, de 1,5% en 2026 et de 1,7% à partir de 2027 selon les anticipations d'inflation de la Banque de France (septembre 2024).

Les données de 2024 sont issues de l'état fiscal prévisionnel 1259 de la commune.

Des évolutions supérieures aux prévisions d'inflation de la Banque de France, incluant 2 % de dynamisme physique, ont été prises en compte pour déterminer la revalorisation forfaitaire des bases du TFB.

Le présent ROB ne prévoit pas d'augmentation du taux de foncer bâti.

#### Des compensations en légère hausse au titre de l'exonération des locaux industriels

Les compensations fiscales comprennent depuis 2021 les compensations liées à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels. Cette compensation subit la même revalorisation que la part des locaux industriels dans la base de taxe foncière sur le bâti. Par prudence, nous avons appliqué uniquement le coefficient de revalorisation forfaitaire sans inclure un potentiel dynamisme physique.

### Diminution de la fiscalité indirecte en début de période : un contexte économique incertain

Les droits de mutation se stabiliseraient à partir de 2024 après une forte baisse en 2024 (-16,73%/-60 k€) en raison du manque de visibilité sur une éventuelle reprise future du pouvoir d'achat.

La taxe pour utilisation des services publics et du domaine correspond aux droits de place et représente une enveloppe figée de 7,2k€/an sur la période.

### Une diminution de la dotation forfaitaire en raison d'un retour de l'écrêtement

La dotation forfaitaire diminue chaque année pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen national.

Le PLF 2025 prévoit un retour à un écrêtement classique de la dotation forfaitaire pour financer les enveloppes de dotations de péréquation (DSU, DSR). Pour rappel, le gouvernement avait décidé de ne pas écrêter la dotation forfaitaire en LF 2023 et de ne l'écrêter que très faiblement en LF 2024.

La commune de Landivisiau fait partie des communes écrêtées. Sa dotation forfaitaire notifiée en 2024 est en diminution de -6 k€. Elle est ensuite anticipée à diminuer à nouveau en raison d'un retour à l'écrêtement à hauteur de 78,5k€ en 2025 dû à une évolution de son potentiel financier/hab plus rapide que celle de la moyenne de la strate. Par la suite, un écrêtement d'environ 50 k€/an est anticipé à horizon 2029.

### Une DSR dynamique sur la période et une fin d'éligibilité à la DNP

La commune bénéficie de la part péréquation et de la part bourg-centre de la DSR (dotation de solidarité rurale). Ces parts ont été respectivement abondées de 60 M€ et de 20 M€ pour l'année 2024, cet abondement devrait être également appliqué en 2025 selon le PLF.

La recette de DSR diminue de -2,53% en 2024, elle serait ensuite anticipée à augmenter de +9,2% en 2025 et d'environ +5%/an sur le reste de la période en raison de l'abondement de la dotation combinée à une progression plus faible du potentiel financier/hab de la commune de Landivisiau par rapport à celui moyen de la strate.

La commune de Landivisiau ne serait plus éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) puisqu'en 2024 le potentiel financier par habitant de la ville est supérieur à 105% du potentiel financier moyen de la strate.

### Des recettes constantes d'AC et de DSC versées par l'intercommunalité

L'attribution de compensation (AC) a été figée à 2 268 854 € par an en prospective.

La Dotation de Solidarité Communautaire perçue par la ville de Landivisiau a été revalorisée à la hausse en 2024 en raison du pacte fiscal et financier de solidarité dans le but de compenser en partie la perte de la recette de FPIC. Une recette de 62 K€ de DSC a été figée sur la période.

### Une forte progression des autres recettes en 2024

Les autres recettes évolueraient de +68,6% en 2024 en raison d'une forte progression des produits spécifiques. En effet, des recettes liées au transfert de compétence eau et assainissement sont prévues cette même année, à hauteur de 1,43 M€.

Les autres recettes évoluent sur la période en appliquant l'indice de prix à la consommation harmonisés (IPCH) et sont marquées par une progression plus importante une année sur deux, cela s'explique par le festival de poésie « Moi les Mots » qui génère notamment des participations supplémentaires l'année de sa programmation.

### Préparation des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel (59%) constituent le principal poste de dépenses de la ville. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A, B et C, revalorisation du point d'indice...) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

Les charges de gestion courante (13%) correspondent aux subventions et contributions versées par la commune (CCAS, CCPL, associations, contrats d'associations...) ainsi qu'aux indemnités des élus.

*Les charges à caractère général (27%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.*

*Les autres charges (1%) correspondent aux charges exceptionnelles et aux dotations aux provisions.*

#### Les charges de personnel : un enjeu majeur

*Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales de la ville (59%).*

*Ce scénario retient une hypothèse d'environ +204,5 k€ par an soit +3%/an.*

*En 2024, une progression de +7,1% serait constatée sur les charges de personnel en raison de postes pourvus en année pleine, de l'effet GVT (+2,5%), des hausses du point d'indice ainsi que des recrutements pour accompagner l'évolution des services publics.*

*L'augmentation de + 6,3% en 2025 s'expliquerait notamment par l'extension en année pleine des postes non pourvus en 2024, une dépense exceptionnelle (recrutement d'agents recenseurs), les recrutements et par l'impact des mesures salariales (+3,2%), dont la hausse de quatre points de la CNRACL.*

#### Les charges à caractère général

*Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.*

*Ce scénario retient une inflation de +1,70% par an sur certaines variables comme l'alimentation et le carburant. L'enveloppe d'électricité/gaz a fortement diminué en 2024 (-20,4%), soit 800 k€, comparé à 2023. Cela s'explique par une diminution des coûts des fluides. Toutefois, une enveloppe de 850 k€ a été figée sur la période par prudence.*

*Le festival de poésie, Moi les mots, impacte le chapitre uniquement en 2025, 2027 et 2029 à hauteur de 128 k€.*

#### Les charges de gestion courante

*Les subventions aux associations et aux écoles sous contrat d'association (704 k€ en 2024) représentent 51% des charges de gestion courante avec une progression anticipée de 1,3% par an.*

*Les participations à la CCPL (navette gare et reversement de fiscalité dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité s'élèvent à 100 k€ en 2025 pour atteindre un montant estimé à 255 k € en 2029.*

*Hors année « Moi les Mots », les autres charges de gestion courante (indemnités des élus (161 k€ en 2024) et subvention au CCAS sont anticipées avec une progression de +1,70%/an).*

*La contribution aux budgets annexes a été figée sur la période 347 000 € ou 457 000 € pour les années de programmation du festival de poésie « Moi les Mots » (2025, 2027 et 2029).*

#### Les dépenses réelles de fonctionnement qui progressent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement sur la période ...

*L'année 2024 serait marquée par une évolution des dépenses de +2,8% face à des recettes en hausse de +13,5% en raison de produits exceptionnels (transfert de compétence eau et assainissement à la CCPL).*

*Sur le reste de la période, les dépenses réelles de fonctionnement évolueraient en moyenne de +3,73%, tandis que les recettes progresseraient de +2,42%.*

*Néanmoins, les recettes réelles de fonctionnement permettent de maintenir le niveau de l'épargne de gestion A partir de 2025, l'épargne de gestion reste stable au-delà de 3M€ sur la période*

Un PPI de 35.2 M€ sur la période financée principalement par les fonds propres

Les fonds propres (épargne nette, FCTVA, taxe d'aménagement, cessions, utilisation des excédents) permettraient de couvrir près de 64% du PPI de 35,2 M€ envisagé par la commune sur la période.

Le recours à l'emprunt, à hauteur de 12 M€ sur la période 2025-2027, représente 34% des moyens de financement des programmes d'investissement.

Par ailleurs, le taux de subvention des dépenses d'équipement s'élèverait à près de 10%.

Enfin, le PPI intègre sur 2028 et 2029 une capacité d'investissement résiduelle de 6 M€ qui peut être intégralement financée par les fonds propres.

Projets	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
229 - Opération non individualisée (par 2022)	67 600,00 €						676 871,00 €
235 - Rue Mangin et De Mun VRD	5 100,00 €						141 525,00 €
244 - Effacement de réseau hyper-centre	133 100,00 €						426 014,00 €
Acquisitions foncières / Renouveau urbain	330 600,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 230 600,00 €
246 - Allée du cimetière (phyto)	27 100,00 €	100 000,00 €	60 000,00 €				187 100,00 €
237 - Bibliothèque - AFCP	985 800,00 €	2 300 000,00 €	104 400,00 €				3 502 631,00 €
245 - Complexe sportif de Tiez Nevez - AFCP	124 300,00 €	3 400 000,00 €	3 259 700,00 €				6 845 981,00 €
222-2 - Complexe sportif Kerzourat - Terrain synthétique	250 700,00 €	0,00 €					1 643 385,00 €
230 - Edifices et Mobiliers culturels	0,00 €	50 000,00 €	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €		408 862,00 €
231 - Extension urbanisation - Eclairage public	159 300,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €		627 548,00 €
233 - Groupes scolaires	0,00 €	80 000,00 €	60 000,00 €				147 933,00 €
238 - Hôtel de ville	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
228 - Kervignounen - Solde d'un lotissement	2 100,00 €						79 854,00 €
Matériels et travaux divers	640 000,00 €	721 500,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €			3 093 367,00 €
244 - Multi-accueil	3 400,00 €	150 000,00 €	2 000 000,00 €	1 046 800,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200 000,00 €
244 - Place de l'église et abords de la bibliothèque	234 000,00 €	1 500 000,00 €	1 471 700,00 €				3 205 700,00 €
227 - Programme annuel de voirie	714 500,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €		3 536 564,00 €
226 - Renaturation vallée du Lapis	0,00 €	40 000,00 €	16 200,00 €				58 120,00 €
235 - Rue du Manoir							4 103,00 €
244 - Réfection allée de la Croix		450 000,00 €					450 000,00 €
253 - Rénovation bassin de rétention de Keruzunel		100 000,00 €					100 000,00 €
247 - Rénovation Toitures de Kervanous	4 635,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	56 251,00 €
246 - Rénovation Toitures ty guen	29 400,00 €	670 800,00 €					1 000 000,00 €
231-2 - Rénovation éclairage public (fin/10 ans)	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	840 000,00 €
221 - Résidence Mangin	6 600,00 €						376 667,00 €
252 - Salle Tanguy Meudec			150 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 150 000,00 €
222-1 - Terrain stabilisé Kerzourat	130 000,00 €						130 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 969 535,00 €</b>	<b>10 862 100,00 €</b>	<b>8 937 000,00 €</b>	<b>5 746 600,00 €</b>	<b>750 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>35 234 724,00 €</b>

Un ratio de désendettement bien positionné malgré un recours à l'emprunt

La collectivité mobiliserait 12 M€ d'emprunt sur la période pour financer une partie de sa section d'investissement portant l'encours de dette de fin de période à 10,9 M€ au 31.12.2029 contre 4,6 M€ au 31.12.2024. Cette stratégie de recours à l'emprunt augmenterait l'encours de dette et ainsi, cumulé à la légère dégradation de l'épargne brute sur la période, cela entraînerait une très faible détérioration du ratio de désendettement. L'objectif étant de rester sous les 12 ans afin de respecter la recommandation de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2023.

Des épargnes stables et toujours bien positionnées sur la période 2025-2029

L'épargne nette évolue du fait des intérêts de la dette mais reste stable sur la période (1,85 M€ en moyenne). Le taux d'épargne brute serait à 20,7% en 2025 et atteindrait les 17,8% en 2029, soit un niveau bien supérieur au 8% recommandé en analyse financière. Avec l'évolution de la section de fonctionnement notamment des dépenses et le recours à l'emprunt, l'épargne nette diminuerait sur la période pour atteindre 1,8 M€ fin 2029.

### Un fonds de roulement néanmoins préservé

La ville a souhaité conserver un matelas de sécurité en figeant son fonds de roulement au minimum recommandé par les Chambres Régionales des Comptes, soit 2 mois de dépenses de personnel (1M€ environ). Ainsi, elle pourrait puiser 2,95 M€ dans ses excédents en 2025 afin de financer ses investissements.

### Les budgets annexes

- Le budget annexe adduction d'eau potable (A.E.P.) a été clôturé en 2023 dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à la CCPL au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Le budget du lotissement communal de Kervignounen sera reconduit jusqu'à la vente du dernier lot.
- Le budget « Le Vallon » sera reconduit pour poursuivre la programmation culturelle du spectacle vivant et prendra en compte les dépenses et les recettes liées au festival de poésie « Moi les mots » (en décembre 2025).

### **Monsieur SALIOU poursuit la présentation sur la structure et l'évolution de la dette.**

#### Chiffres-clés de la dette au 31/10/2024

La dette compte 11 emprunts contractés auprès de 6 prêteurs.

La commune de Landivisiau n'a pour l'instant pas emprunté en 2024. Elle conserve en effet une bonne gestion de sa dette en limitant son recours à l'emprunt au strict minimum et en privilégiant l'utilisation de ses excédents avant d'envisager un nouvel emprunt.

Le dernier emprunt de la collectivité date de 2021.

#### Des prêteurs relativement diversifiés

Les prêteurs présents au sein de l'encours de la commune de Landivisiau sont relativement diversifiés.

Cette diversité de prêteurs permet, dans le cadre de futures consultations bancaires, une meilleure mise en concurrence des établissements et procure un plus grand pouvoir de négociation sur les conditions financières contractualisées. De plus, cela permet à long terme de construire des relations privilégiées avec plusieurs établissements prêteurs, garantissant une plus grande indépendance de la commune de Landivisiau à l'égard de ses différentes sources de financement.

### **Monsieur SALIOU conclue son exposé :**

Malgré un contexte économique national compliqué (endettement, baisse de 10 % du FCTVA et des dotations de l'Etat, reprise de l'écrêtement de la DGF), la ville de Landivisiau peut poursuivre et accélérer le développement de son plan pluriannuel d'investissement (PPI).

La soutenabilité du PPI (35,2 M€ €) sur la période 2024-2029 est assurée grâce au dynamisme de ses bases fiscales et en particulier à la croissance de son foncier économique.

Cette richesse supplémentaire lui permet de participer à la solidarité financière de son territoire (abandon du FPIC, reversement de fiscalité sur le foncier bâti des zones d'activités économiques communautaires) mais aura également pour contrepartie des pertes de dotation de l'Etat (écrêtement de la DGF).

L'intégralité des projets de la mandature sont financés à hauteur de 69 % par les fonds propres (épargne nette, FCTVA et par un prélèvement sur le fonds de roulement de 3 M€ en 2025), par des subventions (10%) et par emprunt (12 M€) en maintenant un haut niveau de sécurité financière :

- Un taux d'épargne brute bien positionnée par rapport à la recommandation admise de 10 %
- Un fonds de roulement de 1 M€, équivalent à 2 mois de charges de personnel
- Un délai de désendettement inférieur à 4 ans en 2029

*La Ville devra maintenir et renforcer sa politique de maîtrise des charges pour éviter un effet ciseaux entre les dépenses et recettes de fonctionnement ce qui lui permettra de préserver un haut niveau d'épargne de gestion pour financer ses futurs projets en limitant le recours à l'emprunt. A partir de 2028, la Ville disposera d'une capacité d'investissement résiduelle de 6M €.*

**Madame AUFFRET intervient :**

*« La situation internationale est de plus en plus compliquée et conflictuelle de par le monde. La France se trouve aussi en crise politique, suite à la dissolution de l'assemblée nationale le 9 juin dernier par le Président de la République. Du jamais vu depuis 1962. L'absence d'une majorité à l'Assemblée Nationale vient de conduire à l'adoption d'une motion de censure après l'engagement de la responsabilité du Gouvernement par l'article 49 alinéa 3, faisant chuter ce dernier. Ces faits majeurs font que le pays n'a pas de budgets pour 2025. Nous resterons sur la base du budget de 2024. Le Gouvernement devra faire adoptée une loi spéciale en urgence par le Parlement avant la fin de l'année, avant le vote d'un nouveau budget en début 2025. Il va falloir absolument trouver une solution pour l'intérêt général.*

*Tout ceci aura des incidences, des effets importants sur le vote des budgets des collectivités territoriales. L'instabilité politique engendre un contexte économique incertain avec ses répercussions.*

*Il se trouve qu'à Landivisiau, la situation n'est pas du même ordre, mais elle n'est pas satisfaisante, sachant Madame le Maire que vous vous employez depuis toujours à nous exclure des instances. Ainsi, Il n'y a pas de groupe de travail pour les projets d'investissement, d'équipement de la ville. Nous ne sommes pas associés et concertés ! C'est un manque de respect des élus des groupes d'opposition et de leurs électeurs.*

*Nous rappelons que vous vous étiez engagé à transmettre les comptes rendus du Comité Social Territorial, instance interne de représentation du personnel depuis décembre 2022, et où seule votre équipe possède des représentants. Il n'en est rien. Il est vrai que parfois, les représentants du personnel n'ont pas signé le compte rendu des réunions ! L'inflation tend à revenir à des niveaux acceptables mais cela n'efface pas les conséquences, pour tout le monde à savoir, l'augmentation des prix. En aucun cas, nous reviendrons aux prix d'avant la période de forte inflation. Les taux pour les emprunts bancaires restent très élevés mais la tendance est à la baisse du fait de la maîtrise de l'inflation. Les prix de l'énergie ralentissent actuellement mais l'instabilité mondiale pourrait conduire à un retournement. La commune, via le centre communal d'action sociale, doit être vigilant et engager des actions de soutiens supplémentaires aux personnes dans le besoin, en partenariat.*

*En 2025, la croissance est évaluée à 1,2 % contre 1,1 % en 2024, l'inflation à 2 % contre 2,5 % en 2024.*

*Vous acceptez enfin de faire une augmentation des tarifs communaux (hors services municipaux dont les tarifs sont votés par année scolaire) en tenant compte de l'inflation, soit 1,2 % pour 2025 contre une augmentation des tarifs de 7 % l'année dernière. Nous l'avions refusé car vous vouliez faire un rattrapage des années où les tarifs étaient inchangés. Il est toujours préférable et plus juste, d'ajuster les tarifs communaux chaque année, si besoin.*

*La situation pour les investissements est moins avantageuse de nos jours qu'il y a quelques années (taux élevés, matériaux plus coûteux) ce qui est moins favorable pour les finances de la ville. La capacité de désendettement de la commune est évaluée à 1,7 ans en fin 2023.*

*Vous avez prévu un emprunt en 2025 de 4,3 millions €. Vous envisagez 10,9 M € de dépenses d'équipement en 2025.*

*Les recettes fiscales seront supérieures, en raison de l'augmentation des bases (et non des taux) de + 2 % en 2025 contre + 3,9 % en 2024.*

*Nous maintenons notre demande, datant d'octobre 2023, pour un audit extérieur pour l'évaluation des risques psychosociaux du personnel communal du fait de problèmes graves et sérieux, de fonctionnement, de comportement, conduisant à un mal être et un turn-over important du personnel depuis plusieurs années. Il est essentiel d'aboutir à un climat serein et apaisé permettant de lutter contre l'absentéisme. Le rédacteur d'un tel rapport ne peut être un agent de la commune sachant qu'il faut des compétences particulières et spécifiques dont ne dispose pas la ville.*

*Le pacte fiscal et financier validé au sein de l'intercommunalité le 20 décembre 2023 permet une solidarité entre les 19 communes de l'intercommunalité.*

*L'installation de racks à vélo doit être étendue dans la ville, dans la mesure du possible.*

*Suite à la crise énergétique, le plan d'actions mis en place depuis le début de 2023, permet des économies conséquentes sur l'éclairage des bâtiments communaux, les terrains de sport, le chauffage, l'eau chaude et l'éclairage public. Ce plan aurait dû être fait depuis longtemps !*

*La modernisation de l'ensemble du réseau d'éclairage public en technologie LED est terminée depuis le début d'année 2024. Suite au contrôle en cours de ces réalisations pour la réception des travaux, par le SDEF et la ville, vous constatez des réalisations non conformes de la part d'une entreprise. Au début du projet de travaux du réseau d'éclairage public, nous avons demandé de prévoir un système de détection de présence afin de permettre un éclairage partiel et modulable, permettant la sécurisation. Rien n'a été fait. Il va falloir prévoir un dispositif dans ce sens. Des communes ont mis en place ces systèmes et cela fonctionne bien.*

*Pour le dossier « Petite ville de Demain », nous demandons à nouveau la mise en place d'actions pour l'accompagnement des propriétaires pour favoriser la réhabilitation de l'habitat et la rénovation énergétique de leurs logements. D'autre part, pourquoi la ville et l'intercommunalité refusent de mettre en place une taxation des logements vacants, qui représente 8 % du parc immobilier, sachant que les besoins en logement sont importants sur la commune ?*

*La ville doit être moteur et un exemple pour concevoir des projets d'investissements. Il faut avoir des projets basés sur le développement durable et donc sans utilisation des énergies fossiles tels que, l'électricité et le gaz.*

*Nous déplorons que vous n'ayez pas prévu une clôture pour le terrain synthétique près de la salle de sport de Kerzourat. Vous avez installé des barrières de chantier pour boucler le périmètre du terrain mais une véritable clôture sera nécessaire. Il faudra donc encore, une rallonge budgétaire par manque d'anticipation.*

*La salle de sport de Ty Guen fera l'objet d'une réfection indispensable de la couverture, du bardage, du renforcement de la charpente bois, de l'installation de panneaux photovoltaïques et d'un nouveau sol. Notre groupe a dû insister particulièrement, afin que vous acceptiez de mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Cette installation permettra d'utiliser cette énergie produite par les bâtiments communaux ou de la vendre dans un périmètre de 2 km.*

*Le chantier de réhabilitation de la bibliothèque qui a débuté en début d'année 2024 devrait s'achever à l'été 2025. L'aménagement des abords de la bibliothèque conduira à embellir le cheminement jusqu'au centre-ville. La ville est maître du foncier dans le secteur après des acquisitions et des travaux. Nous regrettons l'absence d'informations et de concertation sur ce dossier également.*

*Le dossier de l'aménagement de la place de l'église et des abords de la bibliothèque est en cours. Votre planification, datant de la réunion municipalité du 30/09/2024, ne tenait pas la route car l'avant-projet définitif (APD) était prévu le 13/12/2024 avec un début des travaux à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ! A présent, la seule date que vous avez donnée lors de la commission « Finance – Travaux » le 4 décembre, est un avant-projet vers le 15 février 2025.*

*Depuis des mois, notre groupe demande une large concertation et un travail collectif reposant sur un groupe représentatif d'élus et d'usagers. Refus catégorique de Mme le maire ! Totalement par hasard, à l'été, nous croisons un petit groupe d'élus et d'agents sur la place de l'église. C'est alors que nous apprenons qu'il s'agit en fait du Comité de Pilotage (COPIL) du projet composé du Maire, de l'adjoint aux finances et aux travaux, de l'adjoint à la culture, de l'adjoint à l'urbanisme, et de l'adjoint aux projets urbains-foncier, ainsi que de la directrice du service culturel, la directrice des services techniques, de la personne en charge des marchés, de la responsable des services administratifs ! Vous avez été contrainte cependant Mme le Maire d'organiser une concertation. Nous regrettons le manque de communication informant de cette réunion.*

*La concertation a eu lieu le 12 octobre dans les halles au centre-ville, dans des conditions matérielles non satisfaisantes (debout dans les halles, plan posé sur une paillasse, absence d'explications contextuelles par Mme le Maire ou un représentant). Environ 80 personnes ont participé à des échanges organisés par le cabinet Atlas.t en charge du dossier. Le maire et les élus de son groupe n'ont pas pris part aux débats malgré la présence de certains ! Le 11 octobre des entretiens ont eu lieu avec des commerçants proches des lieux, des parents d'élèves et des enfants.*

*Le rapport du collectif Atlas.t a été restitué au maire et au COPIL le 29 octobre. Les conseillers municipaux ont reçu ce dossier seulement le 22 novembre !*

*Il est constaté un manque d'attractivité du centre urbain et ce projet d'aménagement doit répondre aux attentes de tous les usagers en prenant en compte les flux de circulation, le stationnement, la piétonisation, l'accessibilité, les déplacements doux, le commerce, l'habitat, les lieux de convivialité, le verdissage de l'espace... un cadre agréable et sécurisé. Au vu de tout cela, il nous paraît évident que ceci n'est possible que si on déplace le monument aux Morts, par exemple près de l'espace Yves Quéguiner, pour la tenue des cérémonies dans un emplacement adapté et respectueux. Malgré votre absence de volonté Mme le maire, le retour du marché du mercredi et la*

*remise en service des halles sont nécessaires. Le chemin entre la bibliothèque et le centre doit être plus accueillant, fonctionnel et doit être mis en valeur.*

*Il faut bien comprendre que les flux de circulation (piétonisation, sens unique de circulation) seront modifiés et que de fait les effets de bords nécessitent de repenser intégralement la circulation de tout le centre-ville (rue Pasteur, rue d'Arvor, rue de la Trinité, ...) !*

*Les enjeux sont très importants pour l'avenir de Landivisiau. Ce rapport va dans le même sens que nos réflexions car il pointe aussi très clairement la difficulté à établir un cahier des charges en l'absence de missions de concertation suffisantes. Il faut impérativement une esquisse, un plan de l'aménagement proposé avec et sans le Monument aux Morts.*

*Le dossier de réhabilitation du site sportif de Tiez-Névez est mené par le cabinet « Sport Initiatives » en charge de l'étude et du projet. Il répond aux besoins des associations et des particuliers. Ce projet était prévu pour être réalisé en 3 phases, sur trois années, pour un coût total de 5 635 000 €. Voilà que lors de la commission « Finances – Travaux » d'octobre 2024, suite à une question de notre part, vous avez indiqué que finalement ce projet serait fait en totalité sur une durée de 14 mois à 16 mois environ, à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Là aussi, nous regrettons le manque d'informations sur ce projet. Les élus ont eu une présentation alors même que le projet était déjà validé ! Une étude était prévue en 2024 pour le dossier d'un multi-accueil pour les jeunes enfants à hauteur de 150 000 €. Votre projet était de 48 berceaux pour un équipement de 2,4 à 2,6 M €. Nous découvrons suite à une question posée en commission des finances le 4 décembre, que l'étude a été faite par un cabinet ! Vous n'avez même pas pris la peine d'informer les élus, ni de les réunir en commission « action sociale » pour échanger et se projeter pour un travail de fond ! Notre groupe a été alerté nouvellement au sujet de ce futur multi-accueil. En effet, les assistantes maternelles s'inquiètent particulièrement de la pérennité de leur activité professionnelle en raison de la chute démographique qui a des répercussions importantes sur leur travail. Il y a, à ce jour, 71 assistantes maternelles sur notre commune au lieu de 120, il y a quelques années. Deux membres de notre groupe ont échangé avec Mme APPRIOU, adjointe aux affaires sociales, à ce sujet. Elle a les mêmes retours que nous. Nous demandons une étude approfondie sur ce dossier (diagnostic du territoire de l'offre de garde des enfants de 0-3 ans et recensement des besoins), avec la mise en place d'un groupe de travail représentatif de tous les élus du conseil municipal ainsi que des partenaires et personnes concernées, afin de trouver une réponse adaptée aux besoins sur notre commune concernant les modes de garde des enfants. Il faudra une étude d'opportunité et de faisabilité. Le projet de 48 berceaux envisagé n'est pas réaliste en termes de nombre de place. Il va falloir partir sur un projet moins important et faire une analyse, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement. Le bâtiment devra être conçu pour être modulable, permettant si besoin de l'agrandir. La halte-garderie Pitchoun' à Landivisiau d'une capacité d'accueil occasionnelle de 20 enfants ne pourra continuer à fonctionner en l'état, sans une dérogation de la protection maternelle et infantile (PMI). Il faut donc travailler sur ce dossier rapidement et prendre des décisions. Par ailleurs, les autres communes de l'intercommunalité ont transféré leur compétence à la CCPL. Cette dernière s'occupe des lieux d'accueil pour les communes de Plouvorn et de Saint-Sauveur.*

*Un autre dossier important nous préoccupe. Il s'agit de la mairie. Nous venons d'apprendre en commission « Finances - Travaux » que vous prévoyez 200 000 € de dépenses d'investissement en 2025 pour des travaux de menuiserie côté ouest. Cette enveloppe est conséquente. Nous nous interrogeons car la mairie est dégradée et elle doit faire l'objet d'une étude importante sur son devenir. En effet, soit il faudra décider d'un nouvel équipement, soit d'une réhabilitation complète. Le coût de ce projet sera élevé, plusieurs millions € dans tous les cas.*

*Nous rappelons que lors du PPI 2022/2024 vous aviez prévu 200 000 € de dépenses en 2023 et 1,5 Millions € en 2024 avec au préalable un diagnostic et une étude pour fin 2022. Finalement, votre décision de report de ce gros projet d'investissement à tout bouleversé. Comment peut-on faire des travaux pour 200 000 € en 2025 si au final, dans 4 ou 5 ans nous devons décider d'un équipement neuf ? Il est indéniable qu'il y a un manque d'anticipation sur ce dossier.*

*Nous regrettons que la salle Tanguy Meudec ne fasse pas l'objet d'une programmation de travaux plus tôt sachant qu'elle est ancienne et plus adaptée par rapport à son utilisation. En réalité, ce projet consistera à la construction d'un équipement neuf, ailleurs sur la commune.*

*Une carte scolaire serait probablement judicieuse afin d'équilibrer les effectifs dans les écoles publiques de la ville, sachant que le nombre d'enfants est en baisse à l'école de la rue d'Arvor, alors qu'il ne cesse d'augmenter à l'école Diderot.*

*Nous ne constatons pas d'évolutions importantes concernant les plantations dans les lieux publics de la ville. Cela nous interroge pour l'usage de l'eau, car il n'est pas tenu compte des possibles pénuries d'eau et de pratiques dépassées. Le personnel du service espaces verts pourrait pourtant être de bon conseil afin de faire évoluer les pratiques !*

*Nous regrettons une nouvelle fois concernant la gestion des déchets, le manque de coordination entre la ville et l'intercommunalité pour améliorer le service de ramassage des conteneurs pour le tri sélectif afin de rendre un meilleur service à la population.*

*La ville de Landivisiau, avec vous à sa tête et votre groupe, manque d'ambition pour tout ce qui concerne les aménagements et les mobilités. Il faut une revalorisation des espaces publics pour une meilleure qualité de vie. Il faut tendre vers des qualités paysagères et patrimoniales ».*

### **Madame MARTINEAU intervient sur le rapport d'orientations budgétaires :**

*« Concernant le contexte international et national, vous mentionnez une baisse des taux d'intérêts. Particulièrement pour la France, on ne peut qu'être sceptique quant à la situation politique instable de notre pays et ses conséquences sur les marchés boursiers ainsi que sur les taux d'intérêts appliqués à la France.*

*Concernant le contexte intercommunautaire, nous ne pouvons que déplorer l'attitude de la ville de Landivisiau vis à vis de décisions collégiales. En effet, lors du dernier conseil communautaire, Landivisiau a essayé d'outrepasser les règles fixées par l'intercommunalité et acceptées par les élus de la majorité landivisienne.*

*Pour le pacte fiscal, la ville centre « qui a tout d'une grande » ne joue pas son rôle pleinement. La participation de la croissance du produit foncier bâti des zones d'activités économiques a été établie à partir de l'année de référence 2023. Si Landivisiau avait joué son rôle moteur, ce pacte aurait dû déjà être appliqué en début de mandat soit en 2020, voire 2021.*

*Dans votre rétrospective, p14, vous présentez un graphe de l'évolution de l'épargne de 2021 à 2023. Il aurait été plus juste et judicieux de présenter celui-ci à partir de 2020.*

*Concernant les dépenses de personnel, elles occupent une part importante des dépenses soit 59 %. La ville doit être vigilante sur ce poste avec une gestion optimale et une proposition de l'évolution des agents chaque année.*

*Concernant les charges générales, vous annoncez 20,4 % d'économie après avoir appliqué les mesures d'économies d'énergie que nous avons conseillées depuis 2020. Si vous avez bonne mémoire, nous sommes intervenus en conseil du 8 décembre 2022, en mettant en avant une économie de 20 % sur les dépenses d'énergie envisageables pour Landivisiau.*

*Vous pouvez constater que nos propositions n'étaient pas saugrenues et qu'elles étaient réalistes et réalisables.*

*Le 14 décembre 2023, lors du débat d'orientation budgétaire, vous nous avez présenté un PPI avec des emprunts répartis sur 3 ans :*

*Le 14/12/2023 :*

*2024 : emprunt= 2,8 M€*

*2025 : emprunt= 2,9 M€*

*2026 : emprunt= 3,3 M€*

*total= 9 M€*

*Le 12/12/2024 :*

*2024 : emprunt= 0*

*2025 : emprunt= 4,3 M€*

*2026 : emprunt= 5,2 ou 5,3 M€(différent selon les pages du DOB)*

*total= 9,6 M€*

*Comment ne pas être sceptique par rapport à votre stratégie d'investissements qui navigue à vue ?*

*Concernant le chapitre des programmations d'opérations d'investissement : beaucoup de changements interviennent par rapport au PPI présenté en 2023*

	PPI 2023	PPI 2024
Tiez-Névez	3,726 M€	6,85 M€ doublé et décalé d'1 an
Edifices culturels	711 K€	408 k€
Bibliothèque	3,5 M€	3,5 M€ mais décalé d'1 an
Kerzourat stabilisé	0	130 k€ nouveau
Kerzourat synthétique	1,425 M€	1,643 M€ => +220 k€
Gpes scolaires	225 k€	147 k€ => -80 k€
Hotel de ville	250 k€	200 k€ => -50 k€
Multi-accueil	4,643 M€	3,2 M€ => -1,4 M€ décalé d'1an
Place église et abords	1,3M€	3,2 M€ => +2 M€
Toiture ty-guen	750 k€	1 M€ => +250 k€
Kervanous	250 k€	56 k€ => -200 k€
Meudec Tanguy	0	3,15 M€ nouveau
Matériel et divers	1,35 M€	2 M€ période 2024-2026

La différence entre le total des investissements prévus entre 2023 et 2024 est de 7,8M€. Ceci explique l'augmentation de la part d'emprunt (annoncé fin 2023 à moins de 3 M€ jusqu'à la fin du mandat et fin 2024, un emprunt annoncé à 12 M€ à fin 2027).

A quoi sert-il de faire un PPI avec autant de différences d'une année sur l'autre ?

Cela donne une impression d'avoir oublié des investissements nécessaires à la collectivité :

- des utilisateurs qui vous sollicitent (Meudec Prigent),
- la CCPL qui lance un programme de structures de multi-accueil auquel vous vous raccrochez un an plus tard et vous lancez une structure de 48 berceaux mais c'était sans compter sur les craintes des assistantes maternelles aujourd'hui et vous vous rétractez pour une structure de 24 berceaux.

Non, tout ceci n'est pas sérieux et surtout n'est pas digne d'une ville de presque 10 000 habitants et qui se dit avoir « tout d'une grande ».

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport ainsi que de la tenue en séance du débat des orientations budgétaires 2025.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 12 décembre 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSÉ

